



Mise à jour : juillet 2006

## **AIDE A L'EMBAUCHE DE SALARIÉS**

Embauche jusqu'au 50<sup>e</sup> salarié dans les Zones de Revitalisation  
Rurale

- Salariés dont l'embauche entraîne une augmentation de l'effectif.
- Conclusion d'un CDI ou d'un CDD de 12 mois au moins.
- Exonération pendant 12 mois des charges patronales à hauteur de 1,5 SMIC.

Contact à la CCI du Lot : Service Création d'Entreprise  
05 65 20 35 52 – [odile.combebias@lot.cci.fr](mailto:odile.combebias@lot.cci.fr)